

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

**Séance du 08 décembre 2021**

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 08 décembre 2021 à 17h30 sous la présidence de Madame Nadège NICOLAS.

**Présents** : Mme Nadège Nicolas, M. Jean-Philippe BOLLE, M. Arnaud BERNEZ (en visioconférence), Mme Estelle MERCIER (visioconférence), M. Nathan ROY, M. Michel FICK (visioconférence), Mme Sylvie Babigeon (visioconférence)

**Absent(es) excusé(es)** : M. Mathieu KLEIN, Mme Florence LEGROS,

**Nombre d'administrateurs en exercice** : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

**Ont donné pouvoir :**

Mme Florence LEGROS à M. Jean-Philippe BOLLE  
M. Mathieu KLEIN à Mme Estelle Mercier

**Secrétaire de séance** : M. Nathan ROY

**Objet : Décision modificative n°1**

Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;  
Vu les articles L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;  
Vu les articles L.1612-12 et L.1612-20 du code général des collectivités territoriales  
Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 23 février 2021 relative au budget primitif 2021 ;

La décision modificative n°1 a pour objet d'ajuster les crédits de fonctionnement compte tenu des modifications dont le détail ne pouvait être connu au moment du vote du budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Article	Objet	Montant DM n°1	BP	BP + DM n°1
61	6191	FORMATIONS PROFESSIONNELLES	+ 2 000,00	385,00	2 385,00
Total 61			2 000,00		
63	6312	REPARATIONS	+ 2 500	2 000,00	4 500,00
63	6340	ELECTRICITE	+ 700	7 000,00	7 700,00
63	6342	GAZ	+ 1 000	10 000,00	11 000,00
63	6370	DROITS DE PRISEE	+ 2 000	7 200,00	9 200,00
Total 63			6 200,00		
68	68514	DOTATIONS CREANCES DOUTEUSES PRÊTS SUR GAGE INTERETS	+ 2 000	700,00	2 700,00
Total 68			2 000,00		
69	6902	BONIS PRESCRITS FISCALISES	+ 3 000,00	- 3 000,00	-
69	6900	IMPOTS SUR LES BENEFICES	+ 3 000,00	-	3 000,00
Total 69			6 000,00		
87	8749	PERTES EXCEPTIONNELLES	+ 3 800,00	20 200,00	24 000,00
Total 87			3 800,00		
Total dépenses de fonctionnement			+ 20 000,00		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Art.	Objet	Montant DM n°1	BP	BP + DM n°1
78	7867	REPRISES AUTRES PROVISIONS	20 000,00	20 000,00	40 000,00
Total 78			20 000,00		
Total recettes de fonctionnement			20 000,00		
EQUILIBRE DM n°1			0,00		

Un mouvement de crédit est nécessaire au compte 6191 pour intégrer la formation des administrateurs à venir dont le devis a été signé.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires au chapitre 63 notamment pour la partie Electricité et Gaz dont les prix du marché ont augmenté. S'ajoute à cela un ajustement pour les réparations suite à plusieurs interventions sur le réseau informatique et quelques travaux d'électricité dans les bureaux (crédit municipal et bureaux loués). Suite à l'amélioration de l'activité il est également nécessaire d'ajuster à la hausse les droits de prise.

Augmentation des crédits au chapitre 68 concernant les créances douteuses afin d'anticiper la fin d'année et d'éventuels contrats en défaut qu'il sera nécessaire de provisionner et ce quand bien même l'inscription des objets à la vente (respect de la réglementation bancaire).

Annulation de l'écriture inscrite au chapitre 69, compte 6902 bonis prescrits à la demande de l'agent comptable et inscription du même montant en impôt sur les sociétés afin de comptabiliser si nécessaire les bonis prescrits. Cette comptabilisation se fera lors du calcul de l'impôt sur les sociétés à la clôture des comptes.

Les crédits supplémentaires représentent un montant de **+ 16 200.00 euros**.

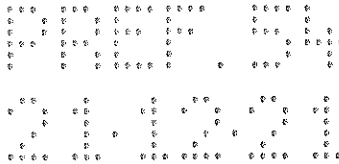
A la demande de l'agent comptable, afin de neutraliser le prêt d'urgence sociale (PUS) N-1 qui a été provisionné, il est nécessaire d'ajuster le budget au compte 8749 « pertes exceptionnelles » de **+ 3 800 euros** pour pouvoir passer l'écriture de clôture du PUS.

Pour plus de clarté voici l'écriture qui sera passée en fin d'année pour le PUS :

D/155000- 20 000.00 € (montant provisionné n-1)

C/7867- 20 000.00 €

D/8749- 20 000.00 €



En parallèle cela nécessite l'inscription en recette au compte 7867 le montant de la reprise de provision (+ 20 000.00 euros). Au BP le même montant était prévu en début d'année mais cela concernait le nouveau PUS qui n'a pas été réalisé. Cette inscription compense les crédits supplémentaires nécessaires aux chapitres précités en dépense.

Le budget suite à cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 639 083.00 euros.

CREDIT MUNICIPAL DE NANCY - Décision modificative n°1 - Exercice 2021				
Balance du Budget				
SECTION FONCTIONNEMENT				
	RECETTES FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF	D.M. N°1	BUDGET SUITE A D.M. N°1
70	PRODUITS DES OPERATIONS DE PRET	450 000,00	-	450 000,00
73	CHARGES RECUPEREES	24 900,00	-	24 900,00
76	PRODUITS ACCESSOIRES	82 500,00	-	82 500,00
77	PRODUITS FINANCIERS	431,00	-	431,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	39 932,00	20 000,00	59 932,00
87	PROFITS	21 320,00	-	21 320,00
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>619 083,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>639 083,00</b>
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF	D.M. N°1	BUDGET SUITE A D.M. N°1
60	ACHATS	4 000,00	-	4 000,00
61	FRAIS DE PERSONNEL	347 766,00	2 000,00	349 766,00
62	IMPOTS ET TAXES	34 250,00	-	34 250,00
63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	116 174,00	6 200,00	122 374,00
64	TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	900,00	-	900,00
65	OPERATIONS SOCIALES	3 043,00	-	3 043,00
66	FRAIS DE GESTION GENERALE	24 100,00	-	24 100,00
67	FRAIS FINANCIERS	9 435,00	-	9 435,00
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	59 205,00	2 000,00	61 205,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 3 000,00	6 000,00	3 000,00
87	PERTES	23 210,00	3 800,00	27 010,00
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>619 083,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>639 083,00</b>
	DEFICIT FONCTIONNEMENT - CLÔTURE			
	EXCEDENT FONCTIONNEMENT - CLÔTURE		-	

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

-Approuve la décision modificative n°1 du budget 2021

Pour extrait conforme,  
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du  
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle  
de légalité le 21.12.2021  
Affiché le 21.12.2021